

ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



La nouvelle stratégie de façade maritime, approuvée le 14 novembre 2025, constitue une étape structurante pour la planification de l'éolien flottant en Méditerranée. Issue d'un important travail collectif et concerté mené depuis 2023, elle offre une vision cohérente et équilibrée à 2050 en identifiant les zones prioritaires pour le développement de l'éolien permettant d'atteindre une puissance globale de 5,8GW.

Alors que les lauréats de l'AO6 préparent leurs demandes d'autorisation, l'ensemble de la filière régionale se mobilise pour accompagner ce développement : renforcement des compétences, structuration industrielle et investissements portuaires. Les avancées de la connaissance, comme celles issues des états initiaux de l'environnement et des résultats récemment publiés du programme MIGRALION, viennent par ailleurs soutenir une prise en compte fine des enjeux environnementaux.

RTE a déposé son dossier de demande d'autorisation pour le raccordement mutualisé des parcs AO6/AO9 de la Narbonnaise-Sud-Hérault et poursuit ses travaux pour l'élaboration de l'étude d'impact du raccordement mutualisé des parcs au large du golfe de Fos.

Enfin, retrouvez le bilan des actions de concertation et d'échanges menées en 2025 auprès des acteurs et du grand public, en collaboration avec les associations des Petits Débrouillards, Labelbleu et le CPIE Rhône Pays d'Arles.

SOMMAIRE

- PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER
- ACTUALITÉS SUR LES PREMIERS PARCS COMMERCIAUX D'ÉOLIENNES EN MÉDITERRANÉE
- AVANCEMENT DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES MENÉES PAR L'ÉTAT
- LES OUVRAGES DE RACCORDEMENT
- ACTIONS DE CONCERTATION MENÉES PAR L'ÉTAT ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

■ PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER

La Méditerranée française se dote d'une nouvelle stratégie de façade maritime (SFM) !

La nouvelle stratégie de façade maritime (SFM) de Méditerranée a été approuvée le 14 novembre 2025 par les préfets coordonnateurs de la façade. Elle sera mise en œuvre par l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral durant les six prochaines années.

Il s'agit d'une étape importante à l'issue d'un travail qui a fortement mobilisé les acteurs publics et privés de la façade. La concertation a débuté dès 2023, au sein du conseil maritime façade d'abord, puis avec le grand public, notamment à l'occasion du débat public « La mer en débat », particulièrement riche en Méditerranée.



Mise à jour du visualiseur des photomontages

Dans le cadre de la poursuite de la concertation et dans le but d'éclairer le public sur l'effet paysager potentiel de parcs fictifs implantés au sein des trois nouvelles zones prioritaires de développement de l'éolien en mer à horizon dix ans (GLC, GLE) et à l'échéance 2050 (GLO), l'État a mis à jour **les photomontages**.

Les projets existants, en cours de construction ou en développement – les fermes pilotes Provence Grand Large (PGL), EolMed et Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL) ainsi que les premiers

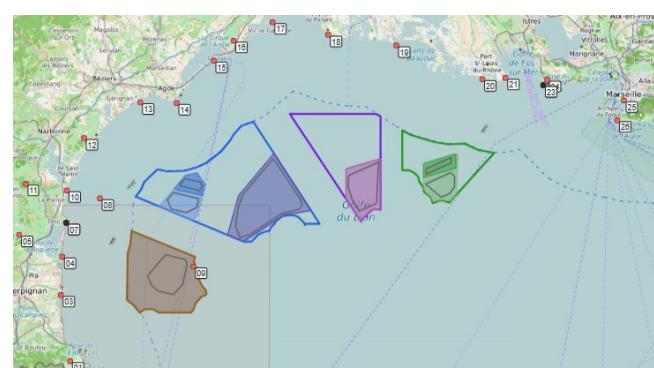
Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des engagements pris par la France en Europe et à l'international et dote la façade Méditerranée d'une vision à 2050. Elle intègre notamment une **cartographie des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer**, cumulant une puissance totale d'environ 5,8 GW à horizon 2050 avec :

- deux nouvelles zones Golfe du Lion Centre (GLC) et Golfe du Lion Est (GLE) qui ont vocation à accueillir respectivement des parcs d'environ 2 GW et 1,1 GW ; ces parcs seront attribués dans les dix prochaines années ;
- une nouvelle zone Golfe du Lion Ouest (GLO) qui pourra accueillir un parc d'environ 1,1 GW à échéance 2050 ; elle sera précisée et revue lors du prochain cycle de révision de la stratégie de façade maritime.

Pour télécharger les documents de la stratégie de façade maritime Méditerranée, **c'est ici !**

N'hésitez pas également à télécharger les **guides d'appropriation**. Conçus sous forme de fiches, ces guides visent l'opérationnalité du DSF en exposant certaines notions nécessaires à sa compréhension et en proposant des mises en pratique utiles.

projets de parcs commerciaux des appels d'offres AO6 et AO9 - sont également simulés lorsqu'ils sont visibles.



Nomination de la nouvelle garante pour la poursuite de la concertation continue post-débat public

Par décision en date du 5 novembre 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) a désigné Madame Valérie SAKAKINI comme garante, chargée de continuer à veiller à la bonne information et à la participation du public postérieures au débat public « La mer en débat », qui portait sur la révision du volet stratégique du document stratégique de la façade Méditerranée et sur la cartographie des zones prioritaires pour l'éolien en mer, jusqu'à l'ouverture des enquêtes publiques sur les projets d'installation de production d'énergie renouvelable en mer et de leurs ouvrages de raccordement.

■ ACTUALITÉS SUR LES PREMIERS PARCS COMMERCIAUX D'ÉOLIENNES EN MER MÉDITERRANÉE

Les lauréats de l'AO6 préparent le dépôt de leurs demandes d'autorisation

Entre la désignation des lauréats de l'appel d'offres n°6 en décembre 2024 et l'installation des premières éoliennes commerciales au large de nos côtes, un long travail de préparation s'engage. Il est indispensable pour garantir un développement de l'éolien en mer respectueux de l'environnement, de la sécurité maritime et des territoires et il débute par l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation.

Du lauréat au projet concret

Une fois lauréats, les développeurs obtiennent un droit d'occuper temporairement la zone maritime attribuée. Ils doivent alors préparer un dossier de demande d'autorisation complet pour obtenir le feu vert officiel de l'Etat. Cette étape est essentielle : elle transforme l'idée en projet concret et encadré.

Des études pour comprendre le site et évaluer les impacts potentiels des futurs parcs

Les développeurs analysent en détail le site d'implantation du futur parc : ils s'appuient sur l'état initial de l'environnement fourni par l'Etat et lancent, si nécessaire, des études techniques et environnementales complémentaires : courants, vents, fonds marins, biodiversité, paysage, usages... Ces investigations permettent d'identifier finement les enjeux de la zone et les

Tiers neutres, les garants de la CNDP veillent à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public et au bon déroulement de la concertation. Ils conseillent les maîtres d'ouvrage et servent aussi de recours en cas de difficulté de dialogue.

Vous pouvez contacter Mme SAKAKINI à l'adresse suivante : valerie.sakakini@garant-cndp.fr.

Mathias BOURRISSOUX et Laura MICHEL poursuivent leur mission de garants pour les parcs AO6/AO9 et leurs raccordements.

impacts potentiels des futurs parcs. Sur cette base, les développeurs définissent les mesures d'évitement, de réduction, et si besoin de compensation (ERC) ainsi que les mesures de suivi (S) qui seront mises en œuvre.

Associer les acteurs locaux et le grand public

Le dialogue avec les pêcheurs, les élus, les associations et les habitants se poursuit après la désignation des lauréats. Réunions publiques, ateliers participatifs, débats... Cette concertation, menée sous l'égide des garants de la CNDP, permet d'adapter les projets et de répondre aux préoccupations locales. Les lauréats de l'AO6 ont établi des plannings de concertation disponibles sur les sites internet dédiés au **projet EFLO** (parc de la Narbonnaise-Sud-Hérault) et au **projet MGL** (parc au large du golfe de Fos).



Plans de concertation des projets EFLO et MGL

Le dossier d'autorisation : un passage obligé

Toutes les analyses techniques et environnementales ainsi que les mesures ERC-S définies pour le projet sont rassemblées dans un dossier de demande d'autorisation destiné à l'État. Véritable "permis de construire" en mer, il présente le projet, détaille ses impacts potentiels et les mesures envisagées. Il démontre que le parc éolien sera construit et exploité en respectant la réglementation et l'environnement.

Vers la décision finale

Les services de l'Etat examinent ce dossier et peuvent, si nécessaire, demander des compléments. Si l'autorisation est accordée, le chantier peut enfin démarrer sous le contrôle strict de l'Etat et avec un suivi environnemental continu pendant toute la vie du parc (construction, exploitation et démantèlement).

ET DE TROIS !!!

La troisième éolienne de la ferme pilote Eolmed, portée par l'entreprise Qair France, vient d'être installée au large de Gruissan. D'une puissance totale de 30MW, les trois éoliennes Eolmed permettront de produire l'équivalent de la consommation électrique d'environ 50 000 habitants. Leur mise en service effective est prévue au premier semestre 2026 !



Crédit photo : EolMed

■ AVANCEMENT DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES MENÉES PAR L'ÉTAT

Étude MIGRALION : des connaissances inédites sur les oiseaux dans le golfe du Lion

Initié en 2020 et financé à hauteur de 4,4 millions d'euros par l'État et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, les résultats du programme MIGRALION, porté par l'OFB, ont été publiés à partir du 10 octobre 2025 et présentés au public lors d'un webinaire organisé le 6 novembre 2025.

Le programme MIGRALION visait à répondre à un manque important de connaissances sur la présence et les comportements des oiseaux et de la faune volante dans le golfe du Lion, les zones de passages en mer privilégiées par les oiseaux migrateurs terrestres, et les zones de présence des oiseaux marins (zones d'alimentation, de repos...).

La connaissance des comportements et des axes migratoires de la faune volante qui fréquente le golfe du Lion est un défi pour les scientifiques. Certaines espèces de migrateurs terrestres, comme les passereaux dont on sait qu'ils survolent mers et océans pendant leur migration,

sont particulièrement difficiles à étudier en raison de leur petite taille et de leurs déplacements migratoires principalement nocturnes. Quant aux oiseaux marins, si les espèces présentes dans le golfe du Lion sont bien connues, leurs périodes et zones de présence en mer restaient, jusqu'à récemment, peu documentées.



Crédit photo : Puffin de Méditerranée (aussi dit Puffin yelkouan) en vol au-dessus des eaux - Stéphane Beillard/OFB





Crédit photo : Rossignol philomèle,
Luscinia megarhynchos - Phil Léger

Que peut-on retenir ?

Concernant certains migrants terrestres qui viennent nicher et se reproduire sur nos côtes, les analyses mettent en lumière des flux migratoires variables selon la période. De janvier à juin lors de la remontée du golfe du Lion, c'est-à-dire pendant la période prénuptiale, le flux semble se concentrer sur la partie ouest du golfe. De juillet à décembre, pendant la période qui survient après la reproduction, appelée période postnuptiale, on observe que l'ensemble de la bande côtière élargie (0-50km) est utilisé par ces oiseaux, et qu'ils effectuent également des traversées directes au-dessus du golfe.

Quant aux oiseaux marins étudiés, là encore leur présence en mer dépend de la période. Lors de leur reproduction au printemps et en été, leur présence est maximale sur la frange côtière, tandis qu'en période d'hivernage, ils occupent une grande zone à l'Ouest du plateau du golfe du Lion ainsi qu'une large bande dans l'Est du golfe de Lion, au droit de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Les campagnes d'études environnementales en mer

L'Etat est en charge de la réalisation de l'état initial de l'environnement qui permet de définir les enjeux environnementaux spécifiques des zones de projets des parcs éolien en mer.

Les campagnes en mer pour l'état initial des zones qui accueilleront les parcs de l'AO6 et de l'AO9 s'achèveront en début d'année 2026, après deux années de mesures. Dans le cadre du même marché public, les campagnes relatives à la zone GLC, démarrées en mars 2025, se poursuivent.

Enfin, le programme MIGRALION montre certains recouvrements entre des zones de migration ou d'occupation préférentielles des oiseaux et les parcs éoliens implantés et en projet.

Un usage concret des résultats de l'étude

La connaissance inédite des espèces présentes et des saisonnalités de leurs déplacements, apportée par le programme, permettra notamment de mieux définir les études d'impacts des projets de parcs éoliens en mer ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de suivi associées de l'atteinte potentielle à ces espèces, afin de renforcer leur pertinence et leur efficacité.

Les résultats seront mobilisés dans le cadre de la planification des zones de développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050 et viendront alimenter l'Observatoire national de l'éolien en mer, chargé de valoriser les connaissances existantes et de conduire de nouveaux programmes d'acquisition de données sur le milieu marin et les effets de l'éolien en mer.

Afin de maximiser les enseignements du programme et de combler des lacunes restantes, notamment sur les passereaux et les chiroptères, il est envisagé de poursuivre un programme d'acquisition de connaissances complémentaires. Le conseil scientifique de la commission spécialisée éolien flottant de la façade Méditerranée a été sollicité à cette fin pour produire un avis sur le bilan et les perspectives du programme MIGRALION.

Enfin, afin de poursuivre l'acquisition de connaissances sur les migrants terrestres, l'Etat poursuit l'acquisition de données radars à la côte et embarqués selon les protocoles similaires à ceux du programme MIGRALION dès cette année.

Pour découvrir l'ensemble des étapes de l'état initial de l'environnement, une vidéo coconstruite avec les professionnels du secteur, dont les expertises complémentaires ont été cruciales dans la conduite du projet (Biotope, BRL Groupe, Idrabiolittoral, P2A, SeaNeo, Group, Chorus), est disponible ici : <https://youtu.be/rLBNBHTth0k>



LA FILIERE ÉCONOMIQUE MÉDITERRANÉENNE SE MOBILISE POUR L'ÉOLIEN EN MER

Alors que les trois fermes pilotes sont désormais installées au large des côtes du golfe du Lion et que la planification du développement de l'éolien en mer commercial à horizon 2050 vient d'être approuvée dans la nouvelle Stratégie de façade maritime, l'ensemble de la filière économique régionale se mobilise pour accompagner ce déploiement stratégique. Entre enjeux industriels, développement territorial, montée en compétences des acteurs locaux et investissements portuaires, la dynamique s'accélère.

Un levier économique majeur pour la façade méditerranéenne : l'éolien en mer représente un véritable moteur de croissance pour les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur : des milliers d'emplois directs et indirects à la clé, l'émergence de nouvelles entreprises spécialisées et des retombées durables pour les territoires littoraux. La chaîne de valeur – de la fabrication des flotteurs à la maintenance en mer – se structure progressivement, avec un objectif clair : faire de la Méditerranée une place forte de l'éolien flottant en Europe.

Former les compétences de demain, un enjeu-clé : pour répondre aux besoins croissants en compétences, l'offre de formation se structure. Le projet MECENE, porté par l'Université de Montpellier et Centrale Marseille, a récemment été désigné lauréat d'une subvention de 7 M€ au titre de l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir" : il permettra de renforcer les cursus dédiés aux technologies offshore, à la transition énergétique et à l'ingénierie maritime. L'objectif : former localement les ouvriers, techniciens, ingénieurs et spécialistes qui travailleront demain sur les parcs méditerranéens.

Des infrastructures portuaires en pleine transformation : la réussite de l'éolien flottant passe aussi par les capacités des ports à pouvoir accueillir les opérations de fabrication, d'assemblage, d'intégration et de maintenance. L'appel à projets France 2030 dédié au développement des infrastructures portuaires pour l'industrie de l'éolien flottant et dont les résultats seront dévoilés prochainement, soutiendra les investissements nécessaires au développement des ports. Les aménagements prévus par le port de Port-la-Nouvelle et le Grand Port Maritime de Marseille, candidats à l'AAP susmentionné, permettront de créer les bases opérationnelles indispensables à l'industrialisation de la filière, le port de Sète se positionnant quant à lui comme hub logistique.

Une dynamique collective mise en lumière à Sudéole et à EnerGaïa : la mobilisation de la filière s'est illustrée récemment lors de plusieurs temps forts régionaux. Le 25 novembre 2025, la journée SUDEOLE, organisée par le Pôle Mer Méditerranée, a réuni industriels, chercheurs, collectivités et services de l'État pour dresser un état des lieux de la filière en Méditerranée. L'évènement a permis de partager les enjeux techniques, industriels et environnementaux et de renforcer la coopération entre les acteurs de la façade. Cette mobilisation a également été mise en lumière le 11 décembre 2025 lors du salon EnerGaïa, à Montpellier. Rendez-vous majeur de la transition énergétique, l'éolien en mer y tient une place centrale. Conférences, tables-rondes et retours d'expérience, la filière méditerranéenne y a confirmé son dynamisme et sa volonté de s'organiser collectivement.



■ LES OUVRAGES DE RACCORDEMENT

RTE a déposé son dossier de demande d'autorisation pour les raccordements mutualisés des parcs de la Narbonnaise Sud-Hérault

En vue de préparer le dépôt des demandes d'autorisations portant sur le raccordement des parcs d'éoliennes flottantes en mer Narbonnaise Sud-Hérault, des groupes de travail thématiques ont été organisés avec les services de l'Etat au cours du premier semestre de l'année 2025.

Sept groupes de travail ont permis de présenter les avancées de la rédaction de l'étude d'impact environnemental et d'identifier les points à expliciter, approfondir, compléter. Ce sont 22 services, organismes, agences territoriales des services de l'Etat qui ont été rencontrés sur les thématiques : loi sur l'eau, zones humides, urbanisme, domanialité, balisage maritime, environnement naturel terrestre et marin. Ces échanges ont permis d'actualiser, compléter l'étude d'impact de l'environnement.

La phase amont de l'instruction des demandes d'autorisation pour les raccordements mutualisés des parcs au large du golfe de Fos se poursuit

Sur le plan technique, le travail de dérisquage du tracé des 3 liaisons souterraines se poursuit. Des sondages géotechniques, pressiométriques et carottés ont été réalisés par le bureau d'étude Eiffage au troisième trimestre 2025, pour s'assurer de la faisabilité des forages dirigés envisagés.

Des réunions d'échanges avec les services techniques du grand port maritime de Marseille, du conseil départemental et de la mairie de Port-

Une réunion inter-services de clôture de cette phase amont de l'instruction s'est tenue le 17 octobre en présence du sous-préfet de Narbonne, Thierry MAILLES. Ce dernier a notamment souligné que les sujets traités sont des sujets au long court, complexes, qui touchent à beaucoup de compétences. La présence des différents participants montre que de nombreux services de l'Etat sont concernés par l'instruction des dossiers du raccordement électrique.

Début novembre 2025, RTE a soumis son dossier aux services instructeurs de l'Etat dans le cadre de la phase de complétude et recevabilité. Au cours de cette phase, il pourra éventuellement être demandé à RTE de compléter son dossier avant de pouvoir être réputé complet et recevable afin de permettre le lancement de la phase « instruction ».

Saint-Louis-du-Rhône se poursuivent pour ajuster les conditions de réalisation de ce tracé.

Sur le plan environnemental, les inventaires sont terminés et alimentent le travail en cours de rédaction de l'étude d'impact par le bureau d'étude BRLi/Biotope. Après mise en place de mesures d'évitement et de réduction, des impacts résiduels pourront subsister et nécessiteront la mise en place de mesures de compensation sur les habitats d'espèces protégées terrestres. La recherche de terrains de compensation est en cours.

■ ACTIONS DE CONCERTATION MENÉES PAR L'ÉTAT ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

Actions auprès des scolaires et des étudiants

L'Etat a renouvelé son partenariat avec les associations Labelbleu et le CPIE Rhône-Pays-d'Arles pour intervenir auprès des scolaires au cours du dernier trimestre 2025 :

- l'association Labelbleu réalisera 3 projets pédagogiques de cinq séances chacun auprès d'élèves de CM1 et CM2 des écoles de Marseillan, Sète et Narbonne ;
- le CPIE Rhône-Pays-Arles réalisera dix projets pédagogiques de deux séances chacun auprès d'élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles de

Saint-Martin de Crau, Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Mas Thibert, Sambus.

Par ailleurs, l'Etat et RTE interviendront à nouveau auprès du master 2 Gestion des Littoraux et des Mers de l'Université de Montpellier le 8 janvier 2026 : un moment riche en échanges à venir, qui permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et qui semble inspirer des vocations puisque 20% des étudiants de la promotion précédente ont obtenu un stage dans l'éolien !

Retour sur la 1/2 journée grand public « L'énergie qui vient du large » organisée à Port-La-Nouvelle

Le 30 septembre 2025 à Port-La-Nouvelle, l'État a organisé une nouvelle demi-journée d'échanges avec le grand public autour du développement de l'éolien en mer Méditerranée. La rencontre a été menée en partenariat avec la Région Occitanie, l'agence Ad'Occ et l'entreprise Qair France qui développe la ferme pilote EolMed.

Une quarantaine de participants ont répondu présent. Ils ont pu s'informer sur la planification de l'éolien flottant, depuis les fermes pilotes jusqu'aux futurs parcs commerciaux, et échanger sur les enjeux de raccordement, de développement portuaire et de besoins en compétences et en formations pour les métiers liés à cette nouvelle filière.

Bilan des actions grand public menées par les Petits Débrouillards en 2025

En 2025, l'État a poursuivi sa collaboration avec l'association Les Petits Débrouillards, spécialisée dans l'animation et la pédagogie, pour l'accompagner dans sa concertation continue et pour sensibiliser le grand public aux projets d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée et leur raccordement, et aux différents enjeux associés (transition énergétique, production d'électricité renouvelable, technologie des énergies marines renouvelables, filière socio-économique, environnement, étapes du projet, etc.).

Cette année encore, les Petits Débrouillards Occitanie et PACA ont tenu une trentaine d'ateliers de sensibilisation lors d'événements grand public variés, tels que le festival les Natur'ailes à Narbonne plage, le festival Prom'Aude à Lézignan Corbière, le Wingfoil Event à Carnon, le festival BlueCarwan et la fête de la science à Marseille.

La visite également permis aux participants d'observer le chantier d'assemblage de la ferme pilote EolMed, avec une vue directe sur les éoliennes flottantes en construction.



Les Petits Débrouillards sont aussi intervenus lors d'animations de quartier organisées à Frontignan, Narbonne, Martigues, Marignane ou encore Port-de-Bouc.

Sous forme de stand ou de dispositif itinérant et grâce à des outils pédagogiques interactifs et adaptés, l'association a ainsi pu informer et/ou échanger avec de plus de 2600 participants !



Crédit photo : Les Petits Débrouillards

Comité de rédaction : l'équipe-projet « Éoliennes flottantes en Méditerranée » :
DGEC, DREAL Occitanie, préfecture maritime, préfectures de région, DIRM, CEREMA, RTE
Contact : dpef.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr



Suivez-nous sur le compte X du projet :
[@EolianMerMed](https://www.x.com/@EolianMerMed)



www.eoliennesenmer.fr